

Le secrétariat de la section Internationale du CEIPI est à votre disposition pour toute information complémentaire.

Mme Cynthia JEHL

Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle (CEIPI)
Section Internationale
Université de Strasbourg (Bâtiment Le CARDO)
7 rue de l'Écarlate / CS 20024
FR-67082 STRASBOURG Cedex
Tél. +33 (0)3 68 85 84 86
cynthia.jehl@ceipi.edu
http://www.ceipi.edu

Organisation locale:

Coordinateur
Thierry DEBLED,
Tél: +32 478 539 251
thierry.debled@ceipi.edu

Les cours sont donnés le mardi soir de 16h30 à 19h30 dans les locaux de l'Office Belge des Brevets (Boulevard Albert II, 16 à B-1000 Bruxelles) et/ou en visio-conférence.



Tuteurs:

Les tuteurs de la section internationale sont principalement des mandataires agréés en brevets européens, mais également des agents de l'Office Européen des Brevets, de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle ou encore des experts reconnus dans le domaine de la propriété intellectuelle (universitaires, magistrats ou avocats par exemple), de nationalités et de profils professionnels divers. La diversité de leur origine reflète le caractère européen et pluridisciplinaire des formations assurées. De nombreux tuteurs travaillent dans l'industrie ou au sein de cabinets reconnus pour leur expertise dans le domaine de la propriété intellectuelle.

- **Marco CONNOR** (Mandataire Agréé, Pecher & Partners)
- **Ludivine COULON** (Mandataire Agréé, Calysta)
- **Thierry DEBLED** (Mandataire Agréé, LLR - Pecher & Partners)
- **Eugène DUFRASNE** (Président Chambre de Recours OEB (en retraite))
- **Stéphane KORVERS** (Mandataire Agréé, Gevers)
- **Cathy KOURGIAS** (Mandataire Agréé, Calysta)
- **Francis LEYDER** (Mandataire Agréé, Gevers)
- **Romain LOBERA** (Mandataire Agréé, Calysta)
- **Jean MAZURELLE** (Mandataire Agréé, Total Research and Technology)
- **Emmanuel POTDEVIN** (Mandataire Agréé, Regimbeau)
- **Claude QUINTELIER** (Mandataire Agréé, Kirkpatrick)
- **Marie RASSART** (Mandataire Agréé, AGC Glass Europe)
- **Daniel X. THOMAS** (Directeur (en retraite) d'une direction d'examen, OEB)





Centre d'études internationales de la **propriété intellectuelle** | CEIPI

Center for International **Intellectual Property** Studies

Institut für internationale Studien des **geistigen Eigentums**

Université de Strasbourg

Formation de base en droit européen des brevets

Bruxelles

2023



La formation de base en droit européen des brevets fournit aux futurs praticiens en brevets un enseignement systématique et complet sur les fondements juridiques ainsi que sur la pratique en matière de droit européen des brevets. Depuis de nombreuses années, le CEIPI élabore un programme de formation de base en droit européen des brevets, qui s'adresse en premier lieu aux futurs mandataires agréés auprès de l'OEB.

La formation de base en droit européen des brevets préparée et organisée par le CEIPI, dure deux ans et commence en janvier.

Actuellement, 350 participants suivent des cours proposés dans les villes suivantes : Aix-la-Chapelle, Anvers, Bâle, Barcelone, Berlin, Bruxelles, Bucarest, Budapest, Cologne, Copenhague, Cracovie, Darmstadt, Dublin, Düsseldorf, Göteborg, Hanovre, La Haye, Helsinki, Istanbul, Lausanne, Lisbonne, Ljubljana, Londres, Ludwigshafen, Lyon, Madrid, Manchester, Milan, Munich, Oslo, Paris, Prague, Riga, Rome, Stockholm, Stuttgart, Ulm, Varsovie, Vienne et Zurich.

Cette formation de base, aussi destinée à permettre de préparer plus facilement l'examen européen de qualification, est prévue pour accompagner l'exercice de la profession; il importe qu'elle commence pour le futur praticien en brevets le plus rapidement possible après son entrée dans un cabinet de mandataire agréé ou dans un service de brevets. La liste des thèmes traités permet de s'inscrire à la plupart des cours même après la première année.



(version 12.01.2023)

CEIPI-epi

Session 2023

Formation de base en droit européen des brevets Année 2 - Droit Procédural

Chapitre	Droit procédural	Tuteur	Date
H.	Procédure		
H.1	Introduction générale à la procédure devant l'OEB et le PCT		
H.2	La demande de brevet européen	Thierry Debled	17.01.2023
H.3	Dépôt de la demande, attribution d'une date de dépôt et examen des formalités (1ère partie)	Cathy Kourgias	07.02.2023
	Dépôt de la demande, attribution d'une date de dépôt et examen des formalités (2ème partie)	Cathy Kourgias	14.02.2023
H.4	La recherche, l'opinion de la recherche et le rapport de recherche		
H.5	Publication de la demande	Marco Connor	07.03.2023
H.6	Désignations, requête en examen et examen quant au fond	Marco Connor	28.03.2023
H.7	Modifications et corrections d'erreurs	Stéphane Korvers	04.04.2023
H.8	La décision de délivrer le brevet européen ou de rejeter la demande	Romain Lobera	18.04.2023
H.9	Opposition, requête en limitation ou en révocation (1ère partie)		16.05.2023
	Opposition, requête en limitation ou en révocation (2ème partie)	Emmanuel Potdevin	30.05.2023
H.9	Procédure Orale (Exercice pratique)	Daniel Thomas	13.06.2023 ⁽¹⁾
H.10	Recours et requête en révision	Eugène Dufrasne	27.06.2023 ⁽²⁾
H.11	Dispositions générales de procédure	Thierry Debled	05.09.2023
H.12	Délais	Ludivine Coulon	19.09.2023
H.13	Restitutio in integrum et poursuite de la procédure	Claude Quintellier	03.10.2023
H.14	Taxes	Jean Mazurelle	17.10.2023
I/J.	Nullité et droits nationaux		
I.	Nullité		
J.1	Les relations entre les brevets européens et nationaux		
J.2	La transformation du brevet européen en droit national	Francis Leyder	07.11.2023
J.3	Effet territorial de la demande		
K.	La Convention d'Union de Paris et d'autres conventions		
K.1	Accords spéciaux		
K.2	Brevet unitaire		
K.3	Aspects du droits des brevets des Etats Unis d'Amérique	Marie Rassart	21.11.2023
K.4	Aspect dui droit des brevets au Japon et en Corée		
L.	Le Traité de coopération en matière de brevet (PCT)		
L.1	Introduction		
L.2	Demande internationale et recherche internationale	(OMPI) / TBA	
L.3	Recherche Internationale, Recherche supplémentaire internationale, publication et Examen préliminaire international (OEB comme OR, ISA, IPEA, SISA)	Claude Quintellier	05.12.2023 ⁽³⁾
L.4	Phase nationale		
L.5.	Demande euro-PCT	Francis Leyder	19.12.2023

(1) Cette séance aura lieu de 14h00 à 19h00.

(2) Cette séance sera suivie d'un dîner avec les participants et les tuteurs

(3) Cette séance regroupant les sujets L.1 à L.3 aura lieu de 9h à 12h30 et de 14h00 à 18h.